EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHALLEX
Délibération n° 22-2024

Nombres de conseillers :	**19**	L'an deux mil vingt-quatre,
En exercice :	**19**	Le 18 avril 2024
Présents :	**12**	Le Conseil Municipal de la commune de Challex, dûment convoqué,
Votants :	**15**	est réuni sous la présidence d'Aline HOFER FAVRE, maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 avril 2024

Présents : Aline HOFER FAVRE – Michel PETER – Jocelyne BLAZER – Jean-Pierre SZWED - Brigitte FLEURY – Patricia ALTHERR –Marie-Julie SENEZE – Yohann FURNON – Françoise SUDAN – Martial MEDA – Raquel CAJARAVILLE ORTIGUEIRA – Sandrine SHAUW

Absents ayant donné procuration : Nolwenn SUDAN - Marie-Julie MAILLEFER - Xavier MAIRE

Absents : - Cédric HERNALSTEENS - Nicolas JAN – Corentin RINALDI - Cyrielle CHAMOT

Secrétaire de séance : Patricia ALTHERR

Délibération n° 22-2024 : : détermination du montant des subventions aux associations

Mme le maire rappelle que le budget 2024 de la commune a été voté au mois de février, mais que la répartition des subventions aux associations n'avait pas été déterminée.

Un montant global de 30 000 € a donc été inscrit au budget, et nécessite de délibérer sur les sommes affectées à chaque association au vu du document présenté en annexe.

Lors de la discussion relative aux montants affectés à chaque associations, quelques modifications sont apportées au document annexé en séance.

Après délibération, le conseil municipal

- Approuve la répartition des subventions aux associations telles que présentée dans le document annexé à la présente délibération,
- Autorise le maire à engager les opérations de mandatement auprès des associations
- Dit que les crédits sont inscrits au budget communal 2024

Après discussion, le conseil municipal

Pour extrait conforme,

Fait à Challex, le 18 avril 2024

Le Maire,

Aline HOFER FAVRE

MAIRIE DE CHALLEX ★ DÉPARTEMENT DE L'AIN ★

Détail des subventions aux associations 2024

ASSOCIATIONS CHALLAISIENNES	***20 350 €***
Amicale des pompiers	150 €
Association Gymnastique de Challex	600 €
La Campanella	1000 €
Les Chroniques d'Algaroth	150 €
La Lyre	8 000 €
Cie les petites scènes	300 €
Poivre et Sel	800 €
Les Ch'amis gessiens	350 €
Union sportive Challex	5 000 €
Point Virgule (bibliothèque)	4 000 €
ASSOCIATIONS EXTERIEURES	***3 800€***
Accueil gessien	500 €
AAPPMA Thoiry (pêche protec aquatique)	200 €
Amicale animation CH pays de Gex	100 €
Avenir gessien gymnastique	200 €
Banque alimentaire de l'Ain	300 €
Docteur Clown	250 €
Equipe d'entraide de St-Genis Pouilly	100 €
Jeunes sapeurs-pompiers Fort l'Ecluse	500 €
Jeunes sapeurs pompiers Thoiry	300 €
PEP de l'Ain	100 €
Croix Rouge UL Pays de Gex	100 €
France Adot	150 €
Resto du cœur	400 €
BTP CFA	50€
RCC rugby Collonges)	250 €
Les Vergers du Tiocan	300 €
RESERVE MANIFESTATIONS NON PROVISIONNEES	**5 850 €**
TOTAL GENERAL	**30 000 €**

Vu pour rester annexée à la délibération n° 22-2024

Le maire
Aline HOFER FAVRE

MAIRIE DE CHALLEX ★ DÉPARTEMENT DE L'AIN ★